Études liées à une pénurie de main-d’œuvre

Les études en pénurie

Chaque Service régional pour l’emploi met annuellement à jour une liste reprenant les professions pour lesquelles il existe une **pénurie de main-d’œuvre**. Parallèlement, une liste des **fonctions critiques** (ou professions ou métiers) par région est également publiée tous les ans.

On parle de fonctions critiques lorsque les employeurs ont des difficultés à trouver des candidats, sans que cela soit forcément lié à un manque de main-d’œuvre. En revanche, les métiers en pénurie de main d’œuvre sont un sous-ensemble des fonctions critiques. Pour les métiers en pénurie, on note également un manque quantitatif de candidats, en raison de la grande rotation des travailleurs, de la pénurie de candidats

ou du déséquilibre entre le profil exigé par les employeurs et les compétences des demandeurs d'emploi.

Comment expliquer ces pénuries ? L'insuffisance de candidats est parfois liée à l'image qu'on se fait d'un métier, plus ou moins valorisante. C'est parfois, aussi dû à son manque d'attractivité (salaires, horaires, conditions de travail, temps de déplacement, précarité des contrats…). Il peut aussi s'agir du manque de gestion prévisionnelle des entreprises et des pouvoirs publics (lié au turn-over/rotation, aux départs en pension, cahiers de commandes, etc.).

Attention, il ne faut pas confondre les listes ci-après des études préparant à une profession où il y a pénurie de main-d'œuvre avec la liste des professions en pénurie publiée par le Service public régional de Bruxelles, le Service public de Wallonie et le Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap qui **permettent d'obtenir plus facilement un permis de travail B** (contrat de moins de 90 jours) **ou un permis unique** pour les travailleurs étrangers.

Liste des études qui préparent à une profession pour laquelle il existe une pénurie significative de main-d'œuvre (article 93 de l'Arrêté Royal portant réglementation chômage 25.11.1991)

Liste francophone de la région bruxelloise pour l'année scolaire ou académique 2024-2025

Cette liste vaut pour les cycles d'études entamés en septembre ou octobre 2024.

Enseignement secondaire supérieur technique ou professionnel et enseignement de promotion sociale

Toutes les subdivisions de l’enseignement technique ou professionnel en rapport avec les domaines suivants :

1. Aide-soignant
2. Agent-d’éducation
3. Aspirant aux métiers de la Défense, de la prévention et de la sécurité
4. Auxiliaire de l’enfance
5. Conducteur poids lourd
6. Construction (toutes spécialisations)
7. Éducateur
8. Gestionnaire en Transport et Logistique
9. Soins infirmiers + année préparatoire aux études d’infirmière ou de nursing
10. Industrie (aide-électricien, électricien automaticien, mécanicien automaticien, technicien du froid, technicien en électronique, technicien en climatisation et conditionnement d’air, technicien en maintenance de systèmes automatisés industriels, installateur électricien, mécanicien d’entretien, installateur en chauffage central, monteur en chauffage et sanitaire, monteur en sanitaire, électricien installateur-monteur, monteur-câbleur en électricité du bâtiment, complément en maintenance d’équipements techniques, agent de maintenance en électromécanique)
11. Puériculteur
12. Technicien commercial
13. Technicien en comptabilité
14. Technicien en programmation

Enseignement supérieur professionnalisant de plein exercice et de promotion sociale : bachelier (un cycle)

1. Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant

2. Bachelier en assistant de direction
3. Bachelier en assurance et gestion du risque
4. Bachelier en automatisation
5. Bachelier de spécialisation en business data analyst
6. Bachelier de cadre de santé
7. Bachelier en construction
8. Bachelier en comptabilité
9. Bachelier en domotique
10. Bachelier en électronique
11. Bachelier en électromécanique
12. Bachelier en ergothérapie
13. Bachelier infirmier, responsable de soins généraux
14. Bachelier en immobilier
15. Bachelier en informatique
16. Bachelier en logopédie
17. Bachelier en management de la logistique
18. Bachelier en prévention, sécurité industrielle et environnement
19. Bachelier en robotique
20. Bachelier technico-commercial
21. Bachelier technologue de laboratoire médical
22. Bachelier technologue en imagerie médicale
23. Agrégation de l'enseignement secondaire inférieur (*suivant la liste des fonctions en pénurie de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française arrêtant la liste des fonctions en pénurie et/ou en pénurie sévère pour l'année scolaire 2024-2025 pour la zone de Bruxelles*)
24. Certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP) (*suivant la liste des fonctions en pénurie de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française arrêtant la liste des fonctions en pénurie et/ou en pénurie sévère pour l'année scolaire 2024-2025 pour la zone de Bruxelles*).

Enseignement supérieur de plein exercice et de promotion sociale : bachelier et master (deux cycles)

1. Master bioingénieur
2. Master en sciences dentaires
3. Master en sciences de l’ingénieur
4. Master en sciences de l’ingénieur industriel
5. Master instituteur préscolaire
6. Master instituteur primaire
7. Médecine
8. Master sciences biomédicales
9. Master sciences pharmaceutiques
10. Master à finalité didactique/agrégation de l’enseignement secondaire supérieur (*suivant la liste des fonctions en pénurie de l’arrêté du Gouvernement de la Communauté française arrêtant la liste des fonctions en pénurie et/ou en pénurie sévère pour l’année scolaire 2024-2025 pour la zone de Bruxelles*).

Formation des Classes Moyennes

1. Accueillant d’enfants
2. Administrateur réseaux et systèmes
3. Agenceur d’intérieur
4. Agent commercial
5. Agent immobilier
6. BIM coordinateur
7. Candidat courtier d’assurances
8. Candidat expert-comptable – conseiller fiscal certifié (niveau 1)
9. Candidat expert-comptable – Conseiller fiscal certifié (niveau 2)
10. Charpentier
11. Conseiller domotique et smart home
12. Développeur web front end
13. Entrepreneur en construction bois

14. Entrepreneur en constuction
15. Entrepreneur en travaux de voiries (sfpme)
16. Entrepreneur général (sfpme)
17. Entrepreneur menuisier
18. Entrepreneur menuisier (Compagnons du Devoir)
19. Entrepreneur peintre/décorateur
20. Entrepreneur plafonneur – Cimentier (sfpme)
21. Frigoriste
22. HVAC – Ventiliste
23. Installeur – Electricien
24. Installateur – Électricien résidentiel
25. Installateur en chauffage central
26. Installateur sanitaire et plomberie
27. Logistique – Chef magasinier et gestionnaire des approvisionnements
28. Logistique – Responsable entrepôt
29. Moniteur d'auto-école – Gestionnaire d'école de conduite
30. Monteur en chauffage et sanitaire
31. Technico-commercial secteur de la construction.

Les adresses des écoles bruxelloises dispensant ce type d'études ou de formations sont disponibles à la permanence d'Infor Jeunes.

Liste wallonne pour l'année scolaire ou académique 2024-2025

Cette liste vaut pour les cycles d'études entamés en septembre ou octobre 2024.

Enseignement secondaire supérieur technique ou professionnel

Toutes les subdivisions de l'enseignement technique ou professionnel en rapport avec les domaines suivants :

Hôtellerie-Alimentaire :

1. Boucher – Charcutier (*)
2. Boulanger – Pâtissier (*)
3. Cuisinier de collectivité, Chef de cuisine de collectivité, Chef de partie chaude et froide
4. Découpeur désosseur (*)
5. Restaurateur, Hôtelier-Restaurateur

Économie :

1. Technicien commercial (*)

Construction :

1. Bétonneur – Coffreur
2. Carreleur-Chapiste
3. Conducteur d’engins de chantier
4. Couvreur – Étancheur
5. Cuisiniste (*)
6. Dessinateur en construction, Dessinateur DAO en construction
7. Ferrailleur
8. Installateur en chauffage central, Installateur en sanitaire, Monteur en chauffage et sanitaire, Agent technique et de maintenance en chauffage central, Technicien en chauffage et sanitaire
9. Maçon, Ouvrier qualifié en construction gros œuvres
10. Menuisier d’intérieur et/ou d’extérieur, Menuisier en PVC et ALU, Ouvrier menuisier,
11. Plafonneur-Cimentier (*)
12. Technicien en construction et travaux publics,
13. Technicien en encadrement de chantier
14. Technicien spécialisé en métré et devis
15. Vitrier (*)
16. Voiriste, Paveur

Industrie :

1. Agent de maintenance en électromécanique
2. Batelier, Matelot

3. Carrossier, Préparateur en carrosserie, Peintre en carrosserie, Préparateur en tôlerie et peinture de carrosserie, Tôlier en carrosserie
4. Conducteur de machines de fabrication de produits textiles
5. Conducteur poids lourds, Conducteur d’autobus et d’autocar
6. Électricien automaticien
7. Électricien de maintenance industrielle, Électromécanicien de maintenance industrielle,
8. Électricien installateur-monteur, Installateur électricien, Technicien en installations électriques
9. Gestionnaire – Technicien en transport et logistique (*)
10. Mécanicien d’entretien
11. Métallier industriel
12. Mécanicien d’entretien automobile (*), Mécanicien polyvalent automobile, Mécanicien pour matériel de parcs, jardins et espaces verts (*)
13. Mécanicien de maintenance industrielle
14. Mécanicien des moteurs diesel et engins hydrauliques
15. Soudeur
16. Technicien en agroéquipement
17. Technicien en électronique,
18. Technicien du froid, Monteur frigoriste, Technicien frigoriste, Technicien en climatisation et conditionnement d’air, Technicien en équipements thermiques
19. Technicien en maintenance et diagnostic automobile
20. Technicien en maintenance des systèmes automatisés industriels
21. Technicien en microtechnique
22. Technicien en système d’usinage
23. Technicien en télécommunication, Technicien en domotique numérique

Services aux personnes :

1. Aide-ménager, aide-ménager social
2. Aide-soignant, Actualisation actes infirmiers délégués
3. Aspirant aux métiers de la défense, de la prévention et de la sécurité
4. Infirmier (brevet)

Sciences appliquées :

1. Opticien (*)
2. Technicien chimiste, Opérateur de production en industrie chimique
3. Technicien des industries agro-alimentaires (*), Opérateur de production des entreprises agro-alimentaires (*), Opérateur de production en industrie alimentaire (*)

(*) Etudes qui ne seront plus reprises dans la présente liste si la profession qui y prépare n'est pas considérée en pénurie significative de main-d'œuvre pour l'année 2025-2026.

Enseignement supérieur professionnalisant : bachelier (un cycle)

Bachelier de plein exercice

Sciences agronomiques et ingénierie biologique :

1. Bachelier en agronomie (*)

Sciences économiques et de gestion

1. Bachelier de spécialisation : expertise comptable et fiscale
2. Bachelier de spécialisation : sciences fiscales
3. Bachelier en assurances et gestion du risque
4. Bachelier en comptabilité
5. Bachelier en e-business
6. Bachelier en immobilier
7. Bachelier en international business

8. Bachelier en management de la logistique (*)
9. Bachelier en transport et logistique d’entreprise (*)
10. Bachelier en marketing
11. Bachelier en techniques et services
12. Bachelier : sales account manager

Art de bâtir et urbanisme :

1. Bachelier en construction

Sciences psychologiques et de l’éducation :

1. Certificat d’aptitudes pédagogiques (CAP) (suivant la liste des fonctions en pénurie pour l’année 2024-2025 arrêtée par le Gouvernement de la Communauté française)

Sciences :

1. Bachelier en aérotechnique (toutes orientations) (*)
2. Bachelier en automatisation
3. Bachelier en automobile
4. Bachelier en biotechnique
5. Bachelier en chimie (toutes orientations)
6. Bachelier en domotique
7. Bachelier en électromécanique (toutes orientations)
8. Bachelier en électronique (toutes orientations)
9. Bachelier en informatique (gestion, système, toutes orientations)
10. Bachelier en prévention, sécurité industrielle et environnement
11. Bachelier en robotique
12. Bachelier de spécialisation en biotechnologies médicales et pharmaceutiques (*)

Information et communication :

1. Bachelier en art du spectacle et technique de diffusion et communication : multimédia
2. Bachelier en écriture multimédia

Sciences politiques et sociales :

1. Bachelier assistant social

Sciences de la santé publique :

1. Bachelier en ergothérapie
2. Bachelier infirmier responsable de soins généraux – Bacheliers de spécialisation « infirmière »
3. Bachelier technologue en imagerie médicale (*)

Bachelier de plein exercice en alternance

1. Bachelier en biopharmaceutique
2. Bachelier en bioqualité
3. Bachelier en génie électrique
4. Bachelier en mécatronique et robotique

Brevet d’enseignement supérieur (enseignement de promotion sociale)

1. BES gestionnaire d’unités commerciales
2. BES webdesigner
3. BES webdeveloper

(*) Etudes qui ne seront plus reprises dans la présente liste si la profession qui y prépare n’est pas considérée en pénurie significative de main-d’œuvre pour l’année 2025-2026.

Enseignement supérieur : bachelier et master (deux cycles)

Master en plein exercice

Sciences économiques et de gestion :

1. Master en sciences commerciales
2. Master en sciences de gestion
3. Master en sciences économiques
4. Master : Ingénieur commercial

5. Master : ingénieur de gestion

Art de bâtir et urbanisme :

1. Master en architecture (*)

Sciences psychologiques et de l’éducation :

1. Master à finalité didactique / Agrégation de l’enseignement secondaire supérieur AESS) (*suivant la liste des fonctions en pénurie pour l’année 2024-2025 arrêtée par le Gouvernement de la Communauté française)*
2. Master en enseignement (section 1, 2 et 3)

Information et communication :

1. Master en art du spectacle et technique de diffusion et communication (orientation multimédias)

Sciences :

1. Master en architecture des systèmes informatiques
2. Master en cybersécurité
3. Master en sciences des données
4. Master en sciences informatiques
5. Master en statistique (toutes orientations)

Sciences agronomiques et ingénierie biologique :

1. Master : bioingénieur en chimie et bioindustries
2. Master : bioingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels
3. Master : bioingénieur en sciences agronomiques
4. Master : bioingénieur en sciences et technologies de l’environnement

Sciences de l’ingénieur :

1. Master ingénieur civil (toutes orientations)
2. Master en sciences ingénieur industriel (toutes orientations)

Sciences médicales :

1. Médecine

Sciences de la santé publique :

1. Master en sciences infirmières

Sciences biomédicales et pharmaceutiques :

1. Master sciences biomédicales (*)
2. Master sciences pharmaceutiques

Master de plein exercice en alternance

1. Master business analyste
2. Master en expertise comptable et fiscale
3. Master facility management
4. Master en génie analytique, orientation biochimie
5. Master en gestion de chantier spécialisé en construction durable
6. Master en gestion de la maintenance électromécanique
7. Master en gestion de production
8. Master en sales management
9. Master en sciences informatiques

Certificat universitaire

1. Certificat d’université en Junior data analyst
2. Certificat d’université en statistique et sciences des données
3. Certificat interuniversitaire en affaires réglementaires santé

Liste flamande

Pour la région flamande, voir l’édition 2024 des Knelpuntberoepen in Vlaanderen publiée par le Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (VDAB).

Liste germanophone

Pour la région germanophone, voir la Liste der Mangelberufe in der Deutschsprachigen Gemeinschaft Gültig für 2024-2025 établie par l'Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens (ADG), l'Agence pour l'emploi de la Communauté germanophone, en français.

Les fonctions critiques

Les fonctions critiques visent un ensemble plus large des métiers pour lesquels les offres d'emploi sont moins facilement satisfaites et pour lesquelles le délai pour recruter est plus long. En principe, un métier en pénurie est avant tout un métier critique. Actiris (pour la région bruxelloise) et Forem (pour la Wallonie) publient annuellement les listes de ces métiers.

Pour plus de détails, allez sur le site de Forem (Découvrir les métiers porteurs) ou d'Actiris (Trouvez la liste des fonctions critiques).

dispenses de recherche active d'un emploi pour les chômeurs complets

Il existe des dispenses permettant aux bénéficiaires d'allocations de chômage de se libérer de certaines obligations en lien avec la recherche d'emploi (par exemple : accepter un emploi proposé, être disponible sur le marché de l'emploi). Elles peuvent être demandées aussi bien par les chômeurs ayant un passé professionnel que par les chômeurs qui bénéficient des allocations d'insertion. Ces dispenses peuvent notamment être octroyées pour la poursuite d'études en pénurie. Elles peuvent être demandées aussi bien par les chômeurs ayant un passé professionnel que par les chômeurs qui bénéficient des allocations d'insertion

Les dispenses, accordées aux chômeurs, pour la reprise d'études sont de la compétence des régions. Actiris, le Forem, le VDAB, l'ADG et les organismes de paiement (CAPAC et syndicats) gèrent les procédures de demande de dispenses, les conditions d'octroi et donnent des informations aux demandeurs d'emploi.

ll existe plusieurs sortes de dispenses et leurs conditions d'octroi dépendant du type de formations/études que l'allocataire souhaite entamer (études de plein exercice, études supérieures, en promotion sociale, formation en alternance…). Pour en savoir plus sur les conditions d'octroi, il est préférable de se renseigner directement auprès des services régionaux de l'emploi (Actiris à Bruxelles, Le Forem en Wallonie et la VDAB en Flandre).

Pour plus d'infos, consultez la feuille info « T58 » de l'ONEM « Vous êtes un chômeur indemnisé et vous souhaitez suivre des études, une formation ou un stage ? ».

Les formulaires à compléter pour obtenir une dispense de disponibilité sont disponibles sur le site de votre Service régional. Pour Actiris, rendez-vous sur cette page-ci.

Voir aussi :

- Organisation de l'enseignement supérieur
- Minerval et droits d'inscription
- Etes-vous un étudiant finançable ?
- Quotas pour étudiants non-résidents
- Venir étudier en Belgique
- Étudier en arts du cirque
- Recours dans l'enseignement supérieur
- Recours dans l'enseignement de promotion sociale
- Allocations d'études : comment remplir le formulaire ?
- Allocations d'études dans l'enseignement supérieur : conditions, montants et minerval
- Orientation scolaire

- Congés scolaires

MAJ 2025

RGPD

Politique de cookies (EU)

- Suivre
- Suivre
- Suivre

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be

actiris

.brussels

au coeur de l'emploi

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES